

Samedi 4 Avril 2026

BIKE & RUN
et
**DUATHLON JEUNES
DES DEMOISELLES**
By Draguignan Triathlon

Organisés à La Motte au Domaine des Demoiselles
par

Draguignan Triathlon



PROGRAMME

Bike and Run

- | | |
|---------------|----------------------------------|
| 8h00-8h45 : | Retrait des dossards B&R XS et S |
| 8h45-9h15 : | Ouverture parc à vélos |
| 9h15 : | Briefing B&R XS et S |
| 9h30 : | DEPART B&R XS et S |
| 11h15 : | Remise des Prix B&R XS et S |

Duathlons

- | | |
|----------------|--------------------------------------|
| 12h30-13h15 : | Retrait des dossards Duathlon Jeunes |
| 13h15-14h00 : | Ouverture parc à vélos |
| 14h15 : | Départ Duathlon MPO |
| 14h30 : | Départ Duathlon PO |
| 15h00 : | Départ Duathlon PU |
| 15h45 : | Départ Duathlon BE |
| 16h30 : | Remise des Prix Duathlon Jeunes |

REGLEMENT DU BIKE AND RUN S ET XS

Article 1 : Date et lieu des épreuves

Les épreuves se dérouleront le **Samedi 04 Avril 2026** au domaine du Château des Demoiselles à la Motte.
Adresse : 2040 Rte de Callas, 83920 La Motte

Article 2 : Les épreuves

Le Bike &Run du Dragon comportera 2 épreuves :

- **Course XS** : ouverte aux personnes nées en 2012 et avant, sur un parcours de 7.5 km environ, limitée à 40 équipes.
- **Course S** : ouverte aux personnes nées en 2010 et avant sur un parcours de 15 km environ, limitée à 120 équipes.

Article 3 : Les horaires

8h00-8h45 :	Retrait des dossards B&R XS et S
8h45-9h15 :	ouverture parc a vélo
9h15 :	Briefing B&R XS et S
9h30 :	DEPART B&R XS et S
11h15 :	Remise des Prix B&R XS et S

Exposé de course 10 minutes avant l'épreuve.

Article 4 : Les participants

Les épreuves sont ouvertes à tous les Licenciés FFTRI et Non Licenciés. Les non licenciés FFTRI s'acquitteront du montant de la licence expérience FFTRI directement sur le site d'inscription.
L'inscription se fera uniquement sur le site <https://www.sportsnconnect.com/>

Course XS : 20€ par équipe (+ cout Licence expérience pour chaque non-licencié FFTRI compétition).
Course S : 35 € par équipe (+ cout Licence expérience pour chaque non-licencié FFTRI compétition).

Attention, il ne sera pas possible de s'inscrire sur place.

Aucun remboursement ne sera effectué pour la défection d'un concurrent.

Article 5 : Retrait des dossards

Les concurrents devront présenter :

- Leur licence FFTRI compétition 2026
- ou la licence EXPERIENCE pour les non licenciés

Article 6 : Conditions générales

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant le cahier des charges en vigueur de la FFTRI et suivant les règles établies par la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Triathlon.

Article 7 : Déroulement des épreuves

- Les épreuves se déroulent par équipes de 2, féminine, masculine ou mixte.
- Lors du départ, les coureurs s'élanceront en premier pour une boucle de 400m environ et rejoindront leur équipier en vélo pour effectuer ensemble le parcours défini.
- Le port du casque à coque rigide (normes CE), jugulaire fermée, est obligatoire pour les 2 participants sur l'ensemble du parcours.
- Le dossard doit être porté par les 2 participants durant toute la durée de la course et placé devant.
- Le vélo fait office de "témoin" du relais et doit donc effectuer la totalité du parcours.
- La prise de relais doit se faire de la main à la main.
- Les 2 participants doivent être ensemble **sur l'ensemble du parcours et doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble** ; le temps sera pris sur le 2ème franchissant la ligne d'arrivée.
- Toute aide extérieure est interdite sous peine de disqualification par les arbitres de la Ligue présents sur la manifestation.
- Il est strictement interdit de jeter des détritus sur le parcours, sous peine de disqualification par les arbitres.
- Les concurrents acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions des arbitres qui sont sans appel.

Article 8 : Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes de matériel ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé et/ou au non-respect des règles de sécurité.
L'émargement au retrait des dossards vaut acceptation du règlement.

Article 9 : Assurance

Les licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance de leur licence FFTRI, les non-licenciés par leur assurance journalière. Les concurrents participent aux courses sous leur entière responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé.

La compétition est couverte pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

Article 10 : Dispositions sur le droit à l'image

Par sa participation au Bike and Run du Dragon, chaque concurrent autorise expressément l'association Draguignan Triathlon à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Article 11 : Récompenses

Bike & Run S :	3 Premières équipes Homme
	3 Premières équipes Femme
	3 Premières équipe Mixte
	Premières équipes Jeunes (Mixte, Homme, Femme)
Bike & Run XS :	3 Premières équipes Homme
	3 Premières équipes Femme
	3 Premières équipe Mixte
	Premières équipes Minimes (Mixte, Homme, Femme)

REGLEMENT DU DUATHLON JEUNES

Article 1 : Date et lieu des épreuves

Les épreuves se dérouleront le **Samedi 4 Avril 2026** au domaine du Château des Demoiselles à la Motte.
Adresse : 2040 Rte de Callas, 83920 La Motte

Article 2:Les épreuves

Le Duathlon Jeunes comportera 4 épreuves :

- **Course MPO – JEUNE 1** : ouverte aux personnes nées en 2019 et 2020

Distance : 500m de course à pied + 1000m de VTT + 250m de course à pied

- **Course PO – JEUNE 1** : ouverte aux personnes nées en 2017 et 2018

Distance : 500m de course à pied + 2000m de VTT + 250m de course à pied

- **Course PU – JEUNE 2** : ouverte aux personnes nées en 2015 et 2016

Distance : 1000m de course à pied + 3000m de VTT + 500m de course à pied

- **Course BE – JEUNE 2** : ouverte aux personnes nées en 2013 et 2014

Distance : 1000m de course à pied + 4000m de VTT + 500m de course à pied

La partie vélo s'effectuera en VTT pour l'ensemble des épreuves, vélo de route interdit.

Article 3 : Les horaires

12h30-13h15 : Retrait des dossards Duathlon Jeunes

13h15-14h00 : ouverture parc a vélo

14h15 : **Départ Duathlon MPO**

14h30 : **Départ Duathlon PO**

15h00 : **Départ Duathlon PU**

15h45 : **Départ Duathlon BE**

16h30 : Remise des Prix Duathlon Jeunes

Exposé de course 5 minutes avant chaque épreuve.

Article 4 : Les participants

Les épreuves sont ouvertes à tous les Licenciés FFTRI et Non Licenciés. Les non licenciés FFTRI

s'acquitteront du montant de la licence expérience FFTRI directement sur le site d'inscription.

L'inscription se fera uniquement sur le site <https://www.sportsnconnect.com/>

Le tarif pour les courses « jeunes » est fixé à 10€ pour les licenciés FFTRI. (+ cout de la licence expérience pour les non-licenciés).

Attention, il ne sera pas possible de s'inscrire sur place.

Aucun remboursement ne sera effectué pour la défection d'un concurrent.

Article 5 : Retrait des dossards

Les concurrents devront présenter :

- Leur licence FFTRI compétition 2026
- ou la licence EXPERIENCE FFTRI.

Attention, ceinture porte dossard obligatoire : 1 seul dossard sera donné par concurrent.

Article 6 : Conditions générales

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant le cahier des charges en vigueur de la FFTRI et suivant les règles établies par la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Triathlon.

Article 7 : Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes de matériel ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé et/ou au non-respect des règles de sécurité.

L'émargement au retrait des dossards vaut acceptation du règlement.

Article 8 : Assurance

Les licenciés sont couverts par les garanties accordées par l'assurance de leur licence FFTRI, les non-licenciés par leur assurance journalière. Les concurrents participent aux courses sous leur entière responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé.

La compétition est couverte pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

Article 9 : Dispositions sur le droit à l'image

Par sa participation au Duathlon du Dragon, chaque concurrent autorise expressément l'association Draguignan Triathlon à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Article 10 : Récompenses

Médailles à l'arrivée pour tous les participants.

3 Premiers mini-poussin fille (née en 2019 et 2020)

3 Premiers mini-poussin garçon (né entre 2019 -2020)

3 Premiers poussin fille (née en 2017 et 2018)

3 Premiers poussin garçon (né entre 2017 -2018)

3 Premiers pupille fille (née en 2015 et 2016)

3 Premiers pupille garçon (né entre 2015 -2016)

3 Premiers benjamin fille (née en 2013 et 2014)

3 Premiers benjamin garçon (né entre 2013 -2014)